

DONS ET LEGS À L'EGLISE

*Des solutions innovantes pour soutenir sa paroisse tout en
préservant sa famille*

A la suite de demandes sur le sujet, une réunion d'information est proposée par une équipe du diocèse de Paris, dont un notaire,

Salles Sainte-Cécile

Mardi 26 janvier 2016

de 15h à 16h30

Quels que soient sa situation familiale et son patrimoine, il y a toujours une solution juridiquement et fiscalement appropriée, qui *protège sa famille et soutient la paroisse*. En particulier, pour les personnes sans descendance directe, la formule du « legs à charge » garantit a minima les mêmes droits à ses ayant-droits et permet de soutenir sa paroisse.

Cette table ronde sera l'occasion de répondre aux questions que vous vous posez en matière de transmission de patrimoine. Elle sera co-animée par la paroisse et des professionnels de l'Unité de Transmission de Patrimoine du diocèse de Paris, Hubert Gossot, le Père Jean-Jacques Launay et un notaire, en présence des prêtres de la paroisse, des membres de l'équipe d'accueil, du délégué en paroisse et d'un représentant du Conseil pastoral pour les affaires économiques.

Les thèmes suivants seront abordés au cours de cette présentation :

- *L'historique des libéralités sur la paroisse Saint-Eugène et le sens du don*
- *Les connaissances notariées essentielles en matière de libéralités et de successions*
- *Les procédures d'accueil et d'accompagnement proposées aux paroissiens.*